

Le petit

BIERNOIS



www.bierne.fr

Facebook : Le nouveau p'tit Biernois

mairie@bierne.fr



Chères Biernoises, Chers Biernois,

Comme vous le verrez en page 2 de ce magazine, le conseil municipal, réuni le 28 février dernier, m'a élu Maire de Bierne.

Je mesure le poids et la responsabilité de la fonction qui m'a été confiée...

J'assumerai mon rôle du mieux possible, en ayant pour guide l'intérêt général et le bien être des biernois.

Je remercie Jacques Bléja pour le travail accompli qu'il n'a malheureusement pas pu terminer.

Il me revient maintenant de poursuivre la tâche et de mettre en œuvre le projet que nous avons présenté aux biernois en 2020.

Il nous reste 3 ans de travail, nos objectifs restent inchangés. Le premier d'entre eux étant la réalisation de la voie douce entre Bierne et Bergues, projet attendu par tous depuis de trop nombreuses années.

Bonne lecture à tous.



Sébastien  
Lescieux  
Maire de Biernois

### Bienvenue à ...

Naïm JAOUADI le 31 décembre 2022

### Félicitations !

Amélie DEHONDT & Louis DEQUEKER  
se sont pacés le 4 février 2023

### Ils nous ont quittés :

Mme Krystyana PAVAUX  
le 2 janvier 2023 à l'âge de 87 ans

M. Gérard AERNOUTS  
le 11 janvier 2023 à l'âge de 83 ans

M. Michel FRANCKE  
le 25 janvier 2023 à l'âge de 88 ans

M. Yves GOURRONC  
le 20 février 2023 à l'âge de 87 ans

### Infos pratiques :

Depuis le 1er janvier 2023, la collecte des poubelles commence à **5h du matin**, pensez à les sortir la veille au soir !

> les **emballages recyclables** (poubelle ou sac jaune) sont enlevés le **LUNDI MATIN**, les semaines **PAIRES** uniquement.

> les **ordures ménagères** (poubelle noire ou verte) sont enlevées le **MARDI MATIN**.

**Changement de date** : le voyage des aînés initialement programmé le 11 mai est avancé au **jeudi 4 mai 2023**.

### Les dates clés à venir :

> **1er mars - 12h** : repas des aînés

> **10 mars - 22h** : bal de Carnaval des Biern'aeres - salle polyvalente Louis Puget

> **14 mars - 18h30** : conseil municipal - SMA

> **17 et 18 mars** : opérations de nettoyage de la commune

> **5 avril - 12h** : repas des aînés

> **6 avril - 18h30** : conseil municipal - SMA

> **10 avril - 11h** : chasse à l'œuf organisée par le Comité des fêtes – espaces verts de la salle multi-activités

> **15 avril - 19h** : repas dansant "Bierne Night Party" organisé par l'AAPE - salle polyvalente Louis Puget

> **Du 17 au 28 avril** : accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) - vacances de printemps

> **22 avril - 14h** : concours de pétanque organisé par les Biern'aeres – rendez-vous salle multi-activités

> **30 avril - 10h15** : cérémonie patriotique en souvenir des Déportés - rassemblement salle polyvalente Louis Puget

Retrouvez tous les temps forts de l'année sur le site internet :

[www.bierne.fr](http://www.bierne.fr)

## Sébastien Lescieux a été élu maire de Bierne

Suite à la démission de M. Jacques Bléja, le conseil municipal de Bierne s'est réuni ce mardi 28 février 2023 afin d'élire son remplaçant à la tête de la commune.

Après lecture du courrier d'acceptation de cette démission par M. le Préfet, les membres du conseil ont voté et c'est **Sébastien Lescieux**, jusque-là premier adjoint, qui a été élu maire de Bierne.

**Michel Larchanché**, doyen du conseil, lui a remis son écharpe de premier magistrat.

S'en est suivi le vote pour la désignation du nombre d'adjoints au maire qui seront au nombre de 5, et le vote des adjoint(e)s.

Ont été élu(e)s :

- > Mme **Bernadette Delobelle**, 1ère adjointe
- > M. **Philippe Lalleman**, 2e adjoint
- > Mme **Anne-Marie Marsal**, 3e adjointe
- > M. **Jean-Baptiste Ledoux**, 4e adjoint
- > Mme **Sylvie Landsweerd**, 5e adjointe

Les délégations seront annoncées lors du prochain conseil municipal, le mardi 14 mars.

A l'issue de ces votes, les 4 membres de l'opposition ont annoncé leur démission du conseil municipal.



## La Bande de Bierne a fait son grand retour !

Co-organisé par la mairie de Bierne et l'association les Bieren'aeres, le Carnaval était de retour sur notre commune avec le bal enfantin le 11 février mais également la bande qui s'est élancée de la Place du village le 28 janvier dernier.

Que dire d'autre que MERCI après cette magnifique Bande de Bierne, de retour après quelques années d'absence.

- > Merci aux musiciens pour leur prestation !
- > Merci à Pouch'lô pour avoir magnifiquement emmené cette jolie bande !
- > Merci aux Bieren'aeres pour la co-organisation.
- > Merci aux très nombreux spectateurs présents tout au long du parcours, sur la route, les trottoirs, les jardins, aux fenêtres, ...
- > Et surtout merci aux Carnavaleux, à vous toutes et tous qui avez fait vivre cette Bande, c'est grâce à vous que ces grands bonheurs collectifs sont créés !



## Validation du Pacte fiscal et financier de solidarité entre la CCHF et les 40 communes de son territoire

Le 7 février 2023, les 40 communes qui composent la Communauté de Communes des Hauts de Flandres (CCHF) ont voté à l'unanimité la mise en place d'un Pacte fiscal et financier de solidarité.

### Un Pacte fiscal et financier de solidarité, c'est quoi ?

Les 40 communes de la CCHF ne sont pas toutes égales en termes de revenus financiers.

Les revenus provenant de la **Taxe Foncière sur le Bâti Economique (TFBE)** constituent une part non négligeable dans le budget des communes concernées par les ZAE.

**Bierne a l'avantage d'avoir sur son territoire une bonne partie de la zone industrielle** située route de Socx, et donc de **percevoir en tout ou partie la TFBE de plusieurs entreprises** (Kubota, Coca-Cola, Ball Packaging, Plastipak, Econox,...). Précisons que le pacte concerne d'autres sites comme la Kruystraete à Wormhout mais la zone industrielle de Bierne-Socx constitue la principale contributrice (70 % sur l'ensemble des ZAE).

### Le revenu de cette taxe représente environ 1/3 du budget global de notre commune de Bierne

La CCHF (qui gère cette zone économique) souhaite donc récupérer une partie de la TFBE que perçoivent les communes afin de la redistribuer aux communes qui n'ont pas ce type de revenus, à travers un pacte fiscal et financier de solidarité. Sur les 40 communes de la CCHF, 2 sont donc particulièrement mises à contribution : Bierne et Socx. Il faut savoir que certaines communes de la CCHF sont dans des situations financières extrêmement difficiles, ce qui n'est pas notre cas à Bierne où la situation financière est saine.

### Ce pacte est signé pour 10 ans, il sera renégocié en 2032.

Tous les ans, le conseil Municipal sera consulté pour autoriser le maire à signer une convention annuelle et autoriser la municipalité à reverser une partie de sa fiscalité à la CCHF. Cette autorisation sera validée au regard de la situation financière et des investissements et projets à mettre en œuvre.

### Quelques chiffres :

> La TFBE que perçoit Bierne aujourd'hui est d'environ 558.000€ / an.

> La CCHF souhaitait initialement percevoir 40% de la TFBE, par solidarité Bierne a alors proposé 10%.

> Après de nombreuses discussions, parfois difficiles et âpres entre la CCHF, Bierne, et d'autres communes, nous avons trouvé un accord acceptable pour toutes les parties.

> Bierne s'engage à verser environ 98.000€ par an pendant 10 ans, ce qui représente un taux moyen de 17,5% par an de notre TFBE.

> L'arrivée de nouvelles entreprises et/ou extension de la zone industrielle permettrait d'accroître nos ressources et ainsi de diminuer les effets de notre contribution solidaire.

### Quels impacts pour Bierne ?

Si nous avons l'avantage d'avoir des entreprises sur notre territoire, et donc de percevoir leurs taxes foncières, nous avons rappelé à la CCHF que notre commune en subit également les inconvénients non-négligeables pour les riverains :

- la **pollution sonore** (beaucoup de camions et de voitures passent par notre village, de jour comme de nuit, et de nombreux camions stationnent dans la zone industrielle en laissant leurs moteurs allumés, et certaines entreprises ont des activités bruyantes),
- la **pollution environnementale et sanitaire** (les volumes de camions en transit génèrent des déchets qui peuvent s'envoler avec le vent par manque de containers),
- la **pollution olfactive** (de certaines usines ainsi que les gaz d'échappement des véhicules).

Le dramatique incendie qui a touché l'usine BILLIET le mercredi 25 janvier dernier n'a pas été non plus sans conséquences pour Bierne : odeur de feu toute la journée et petites cendres un peu partout sur le village.

Avec l'adoption de ce pacte, **la CCHF s'est engagée à limiter au maximum les impacts négatifs de la zone industrielle pour notre commune.**

La CCHF va également investir beaucoup d'argent pour le développement des pistes cyclables sur son territoire, et notre commune pourra en profiter, notamment avec la création de la voie douce entre Bierne et Bergues.

**Enfin, rappelons que seule la Taxe Foncière sur le Bâti Economique est concernée par ce pacte, il n'y aura bien évidemment aucun impact sur les impôts ni sur le quotidien des Biernois(es) !**

Cet accord va permettre une **collaboration pérenne entre notre commune de Bierne et la CCHF.**

### En conclusion :

**Bierne fait un important effort de solidarité**, afin de ne pas laisser d'autres communes dans des situations financières ingérables. **Cet effort fut salué et reconnu par tous.** **Bierne a une situation financière solide** : ce pacte ne remet nullement en cause les investissements programmés.

La CCHF a besoin de nous et nous avons besoin de la CCHF : **cet accord est réciproquement profitable**, et nous permettra de recevoir des services et des aides de la CCHF, et permet de sécuriser les projets en cours (reconstruction du pont du Petit Millebrugghe, création de la voie douce, jonction vélo au niveau du Pont Tournant à la sortie du chemin de Halage, ...).

Si nous n'avions pas trouvé d'accord, **nous serions entrés dans un conflit permanent pour chaque demande formulée auprès de la CCHF** (travaux, entretien et renouvellement de voiries, dotation, ...), malgré tout, **la contribution de la commune reste équilibrée par rapport aux dépenses prises en charge par la CCHF.**

## Groupe "Bien-Vivre à Bierne, partageons demain" :

### Incendie de l'entreprise Billiet :

Le 25 janvier dernier, l'entreprise Billiet située dans la zone industrielle de Bierne a été victime d'un dramatique incendie. Contrairement à ce que l'opposition municipale a dit, trois élus de la majorité (Sébastien Lescieux, Pascal Debryne et Jean-Baptiste Ledoux) se sont immédiatement rendus sur place, et ont eu l'occasion de s'entretenir avec M. le sous-préfet Hervé Tourmente, le président de la CCHF André Figoureux, les équipes de pompiers mais également les dirigeants de l'entreprise, à qui nous avons proposé notre aide, mais les salles disponibles sur Bierne ne correspondaient pas à leurs besoins.

### Création de la Voie douce entre Bierne et Bergues :

L'engagement a été pris de la réaliser durant ce mandat 2020-2026. Ce dossier est très compliqué mais nous y travaillons. Si nous réussissons à lever les derniers obstacles, la liaison entre l'école et la gare de Bergues devrait être inaugurée d'ici fin 2024.

### Pont du Petit Millebrughe :

Maintenant que les discussions sur le pacte fiscal et financier sont terminées (voir page 3), nous avons demandé à la CCHF d'avancer sur le dossier de reconstruction du pont.

### Travaux route de Bergues :

Noréade entame des travaux route de Bergues entre mi-avril et mi-juin. L'assainissement de cette rue est en mauvais état. Pendant ces 8 semaines de travaux, la route sera fermée 2 semaines dans le meilleur des cas et jusqu'à 6 semaines dans le pire des cas, en fonction de l'état réel du réseau. Une déviation sera mise en place pour les véhicules légers via les lotissements, nous avons rencontré Arc en Ciel et prévu une déviation pour les bus via la rue des Fleurs. La route le long du parking SMA sera en double-sens le temps des travaux, avec l'installation de feux rouges alternés pour éviter le croisement.

### 1574 !

Vous êtes désormais 1574 à suivre la page Facebook de la commune de Bierne, un grand merci à vous tous de partager notre quotidien.

Pour une page créée il y a moins de trois ans, ce nombre indique que vous y trouvez des informations qui vous intéressent, au moins partiellement !

### Réponse au tract de l'opposition :

M. Fontaine et ses colistiers estiment que l'élection de Sébastien Lescieux à la fonction de Maire résulterait d'une machination qui justifierait leur désengagement au sein du conseil municipal.

La réalité a rejoint la fiction et même si celle-ci arrange l'opposition municipale, elle reste une fiction.

C'est oublier un peu vite que la prévision de M. Fontaine du désistement de Jacques Bléja n'avait pour but au moment de l'élection municipale que de détourner vers lui d'éventuels électeurs.

Cette démission n'a pas été "rapide" comme l'opposition l'avait annoncé durant la campagne, mais après deux ans et demi de travail intensif, d'une gestion et de mise en place de protocoles imposés par l'arrivée d'une pandémie, et surtout l'apparition de problèmes de santé que personne ne pouvait prévoir.

Comment M. Fontaine peut faire croire que lui seul aurait été mis au courant avant l'élection par Jacques Bléja de cette hypothétique "machination", alors que Jacques Bléja savait qu'il ne pouvait pas lui faire confiance et ne voulait surtout pas en faire un adjoint au sein de son équipe.

Comment croire que toute l'équipe majoritaire aurait pu adhérer au ridicule d'un tel stratagème ? Car quel aurait été le but de ce bricolage : Sébastien Lescieux, s'il voulait être maire, avait tout le loisir de créer une liste et de se présenter.

Si l'opposition pense que l'on peut simuler une maladie pour bénéficier de bénéfices secondaires, tous les gens qui connaissent Jacques Bléja savent que ce serait aux antipodes de ses valeurs et de ce qu'a été sa vie professionnelle.

Nous ne pouvons donc pas accepter ces fausses insinuations, nous avons trop subi ces "fakes news", ces longs réquisitoires chargés d'attaques personnelles, ces tracts mensongers et nous nous permettons pour une fois cette courte mise au point.

## Groupe "Bierne 2020" :

Texte non communiqué.

